4. Les métiers du service Stratégie

Usine à filtration de La Boissière, patrimoine repris en Régie dès le 1er janvier 2022

Le chargé des conventions et du contrôle du délégataire :

Vérifie les missions confiées au délégataire de service public (SAUR) : il s'assure qu'il remplit correctement ses obligations contractuelles via un suivi fonctionnel, juridique et financier régulier avec l'appui technique des chargés de réseaux et d'infrastructure du service stratégique. Le chargé des conventions anime aussi les comités de pilotage.

Rédige et suit les conventions de vente d'eau et de guichet unique passées avec les autres intercommunalités en lien avec le chargé de mission ressource en eau.

Travaille en collaboration avec la chargée d'instruction à l'élaboration des avis « eau et assainissement » dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Rédige les cahiers des charges techniques et administratifs de certains marchés spécifiques et reste en appui juridique pour les problématiques rencontrées dans le cadre de l'activité du service.

La chargée d'instruction :

C'est un poste transversal sur des missions d'urbanisme en collaboration avec les services de la collectivité tels que les services foncier, urbanisme, juridique et système d'information géographique.

Rédige les avis d'urbanisme : avis d'eau potable ou assainissement sur la faisabilité des projets de construction des administrés (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire) et des aménageurs (permis d'aménager). Plus de 1 000 avis rédigés en 2021.

Rédige les avis en tant que personne publique associée sur les Plans Locaux d'Urbanisme des communes (*cf. page 16*) et travail préalable à l' établissement des annexes sanitaires appelés les « zonages d'eau potable et d'assainissement » (documents élaborés dans le cadre des Schémas Directeurs).

Rédige les cahiers des charges des prescriptions techniques, destinés aux aménageurs et suit le marché compteurs, en lien avec les différents services de la direction.

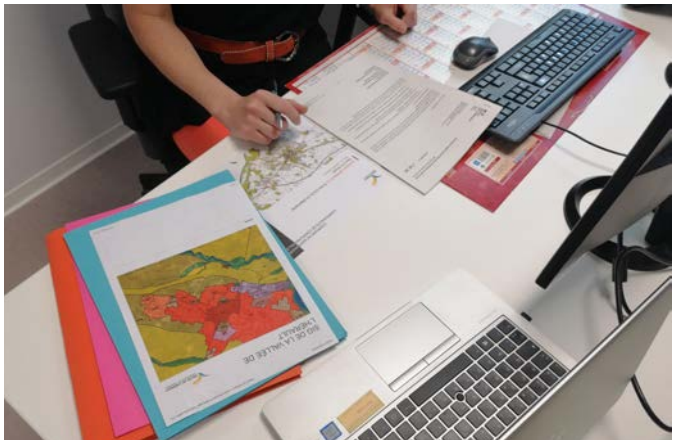

Le chargé de mission ressource en eau :

C'est un poste transversal à la charnière avec les postes de chef de projet infrastructures et réseaux. Recherche de nouvelle ressource et réalisation des ouvrages de prélèvement.

Suivi de la protection de la ressource afin de garantir sa qualité.

Suivi de l'élaboration des Schémas Directeurs et de l'exécution du programme d'actions.

Conseil technique et stratégique auprès des élus au sein des instances de gouvernance de la gestion de l'eau.

Le chef de projet maîtrise d'ouvrage réseaux :

Il est en charge des opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des projets structurants de la collectivité (interconnexion, sécurisation...)

Rédaction des marchés publics de conception. Ce métier demande des compétences techniques, règlementaires, mais aussi sur le plan financier (plan de financement, subventions).

Encadre le conducteur de travaux, qui ce dernier est en charge du suivi technique des réalisations.

Collaboration avec le chef de projet réseaux et le chargé de mission de la ressource afin de suivre un calendrier bien établi en concordance avec les Schémas Directeurs communautaires.

Le conducteur de travaux :

Il est hiérarchiquement rattaché au chef de projet réseaux.

Participe à la conception des marchés publics de construction.

Aide à la planification des projets et suivi technique des chantiers.

Suit et assure la bonne réalisation des chantiers.

Le chef de projet Infrastructures :

Il est en charge de la construction des stations d'épuration, forages, usines de traitement des eaux usées, châteaux et réservoirs d'eau.

Rédige les marchés publics de conception, mais aussi les marchés de travaux pour la création ou la rénovation d'ouvrage. Ce métier demande des compétences multiples, techniques, réglementaires et environnementales.

Réalisation de missions annexes au projet comme : la topographie, la géotechnique, la coordination sécurité ou contrôle technique. Dépôt des autorisations d'urbanisme et des dossiers de subventions.

Collabore avec le chef de projet réseaux et le chargé de mission de la ressource afin de suivre un calendrier bien établi en concordance avec les Schémas Directeurs.

La chargée de mission GEMAPI et le technicien de rivière :

Ils sont en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations.

Elaboration et mise en œuvre de la stratégie par la chargée de mission, en collaboration avec le technicien.

Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau (Hérault et Mosson et leurs affluents) avec les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. Rédaction des marchés publics et suivi des interventions d'entretien et d'aménagement des berges et cours d'eau par le technicien GEMAPI.

Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des zones humides à préserver ou à restaurer sur le territoire. Participation à la définition des zones à risques inondation, à la réalisation d'études de connaissance du fonctionnement des cours d'eau et à la mise en œuvre des programmes des travaux ou de prévention.